

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CIAS USSES ET RHONE Séance du 16 mars 2017
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 15 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Votants : 16 Pour : 15 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 1 Délibération : CA - 02ter/2017	L'an deux mille dix-sept , et le seize mars à 19 heures, le Conseil d'Administration Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD Date de convocation : 08 Mars 2017 Présents : Mesdames Marthe CUTELLE, Anne-Marie BAILLEUL, Carole BRETON, Carine LAVAL, Marie-Antoinette SIMON, Céline FILET, Martine VEYRAT, Marie Chantal FIGUET, Martine FONTE, Claude STOUBENFOLLE Mrs Paul COTTERLAZ-RANNARD, André-Gilles CHATAGNAT, Joseph TRAVAIL, Jean VIOLLET, Marc COUZON, Pouvoirs : Jean-Pierre LONG (pouvoir à Chantal FIGUET) Absents excusés : Bernard CHASSOT Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance

Objet : Election du Vice-Président (Annule et remplace la délibération CA-02bis/2017 précédente pour erreur de plume).

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions ou sa signature au Vice-Président. Le Vice-Président peut notamment présider le conseil d'administration en l'absence du Président de l'EPCI.
Le Conseil d'Administration du CIAS étant constitué, il y a donc lieu de désigner un Vice-Président.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Est élu Vice-Président du Conseil d'Administration du CIAS Monsieur André-Gilles CHATAGNAT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour Extrait Conforme,
Le Président,
Paul COTTERLAZ-RANNARD**

